



# BULLETIN MUNICIPAL

## JUIN 2023



**Avez-vous besoin d'un permis?** page 5

**Gestion de matières résiduelles** page 10

**Centre d'interprétation du territoire** page 15

**MUNICIPALITÉ D'AMHERST**

819 681-3372

[info@municipalite.amherst.qc.ca](mailto:info@municipalite.amherst.qc.ca)

[municipalite.amherst.qc.ca](http://municipalite.amherst.qc.ca)

124, rue Saint-Louis

Amherst (Québec) J0T 2L0



## MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Tout d'abord, bien malgré moi, je me dois de vous parler d'une situation qui prévaut dans notre municipalité et qui devient de plus en plus préoccupante, soit le cafouillis qui sévit dans certains secteurs d'apports volontaires des matières résiduelles, qui n'est tout simplement plus tolérable. Entendons-nous bien, je suis conscient qu'une grande majorité de citoyens soucieux de l'environnement font en sorte de trier leurs matières résiduelles à la source comme le règlement l'exige et d'en disposer comme il se doit dans les trois bacs à cette fin. Malgré cette contribution, force est de constater qu'il y a encore trop d'adeptes du **je-m'en-foutisme**.

Ce n'est pas par plaisir que je vous parle de cette problématique récurrente, mais bien parce que malheureusement, cela pénalise l'ensemble des contribuables d'Amherst.

### Le coût de nos actions

**150 \$.** C'est le coût actuel à la tonne destinée à l'enfouissement du contenu du bac noir. À chacune de nos collectes, nous enfouissons minimalement 20 tonnes de déchets. C'est donc **3000 \$ par collecte** qui nous est facturé.

**Cependant, il est possible de diminuer les coûts liés à l'enfouissement.**

Premièrement, il y a un double avantage en posant le bon geste de récupération (bac vert), soit la diminution du coût à l'enfouissement et les ristournes de **RECYC-QUÉBEC** qui viennent absorbées une bonne partie des coûts liés à la cueillette et au transport au centre de tri de Lachute.

Deuxièmement, en partant du principe que les matières organiques représentent un poids important, celles qui, malheureusement, se retrouvent dans le bac noir augmentent notre coût par collecte. Parallèlement, lorsque trop de matières non compostables se retrouvent dans le bac brun, puisque ceux-ci sont inspectés, des pénalités progressives sont appliquées selon le degré de contamination des matières. **Un seul bac non conforme vient contaminer un voyage complet.** En gros, cela veut dire que les efforts de la majorité, qui sont des plus louables, sont quelques fois discrédités par des gens peu conscients de l'impact, autant environnemental que financier, du tri à la source.

Finalement, les seules matières que devrait contenir le bac noir sont des matières dites ultimes, c'est-à-dire : qui n'ont pas de possibilité d'être compostables (bac brun), récupérables (bac vert) ou ne pouvant pas être apportées à l'écocentre.

Parlant d'écocentre, celui de Mont-Tremblant est régional, ce qui veut dire que même les citoyens d'Amherst peuvent y aller lorsque celui d'Amherst n'est pas ouvert!

Somme toute, si le tri à la source était respecté, la facture liée à l'enfouissement serait réduite et se refléterait au compte de taxes municipales.

### Les moyens mis en place

Afin de mieux évaluer notre performance, la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'Ouest (RIMRO), responsable de la collecte et du transport des matières résiduelles, va installer prochainement des moniteurs avec enregistreuses sur chacun de ses camions afin de visualiser le contenu de chaque bac qu'elle ramassera. Cela aura pour effet d'aider à localiser les fautifs et de prendre des mesures en conséquence.

Nous essayons par différents moyens de renseigner et de sensibiliser la population que nous desservons, mais il doit y avoir une conscientisation que l'environnement est l'affaire de tous et que nous sommes donc tous responsables individuellement et collectivement de réduire notre empreinte écologique.

## Saison estivale

Sur une note plus positive, avec le retour des beaux jours, toutes les raisons sont bonnes pour sortir dehors : jouer avec les enfants, discuter entre voisins, jardiner, etc. Vous constaterez que ce bulletin regorge de suggestions et conseils pour profiter pleinement de l'été!

En terminant, la Fête nationale du Québec approche, et nous avons une très belle programmation sur deux jours pour vous! J'espère vous croiser afin que l'on célèbre tous ensemble notre beau Québec!

Je vous souhaite, à tous et toutes, un très bel été!

Cordialement,



Jean-Guy Galipeau, Maire

## DANS CE BULLETIN

Mot du maire.....	<b>2-3</b>
Vie municipale.....	<b>4-5</b>
Section aînés .....	<b>6</b>
Rappels saisonniers .....	<b>7</b>
Environnement.....	<b>8-10</b>
Sécurité publique.....	<b>11-12</b>
Loisirs et culture.....	<b>13-15</b>
Fête nationale du Québec.....	<b>16</b>

## CONGÉS : OUVERT OU FERMÉ?

### Fête nationale du Québec

- Les services administratifs fermeront à midi le jeudi 22 juin pour rouvrir le lundi 26 juin.
- Les bibliothèques seront fermées le samedi 24 juin.
  - L'écocentre sera ouvert le 24 juin.

### Fête du Canada

- Les services administratifs fermeront à midi le jeudi 30 juin pour rouvrir le lundi 3 juillet.
- Les bibliothèques seront fermées le samedi 1<sup>er</sup> juillet.
  - L'écocentre sera ouvert le 1<sup>er</sup> juillet.

## PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

Les citoyens et les citoyennes sont les bienvenus aux séances du conseil et peuvent profiter d'une période de questions. Veuillez prendre note que l'ordre du jour est disponible sur notre site Web vers 10 h, le jour même. Vous pouvez consulter les procès-verbaux des séances du conseil municipal sur le site de la Municipalité.

10 JUILLET  
À  
VENDÉE

14 AOÛT  
À  
SAINT-RÉMI

11 SEPTEMBRE  
À  
SAINT-RÉMI

10 OCTOBRE  
À  
SAINT-RÉMI

## LE BON VOISINAGE

« Mon voisin, je l'aime! »

L'été, avec ses activités extérieures, amène une plus grande proximité avec le voisinage. Barbecues, soirées d'anniversaire, baignade, tonte de gazon, les occasions sont nombreuses pour profiter des quelques mois de chaleur, mais ces activités peuvent aussi entraîner certaines frictions avec les voisins.



### Qu'est-ce qu'un bon voisin?

Les bons voisins sont des personnes avenantes, respectueuses, qui vous saluent et qui ne font pas trop de bruit. Mais les voisins parfaits n'existent pas. Les vôtres peuvent parfois être bruyants et avoir des habitudes qui vous dérangent. Mais, on peut toujours faire mieux, tant chez eux que chez vous. N'oubliez pas que vous êtes aussi le voisins de vos voisins!

### Comment éviter les conflits?

Les conflits entre voisins ne sont pas simples, puisqu'ils découlent souvent d'une critique des façons de vivre des autres. Les mots d'ordre sont donc respect et tolérance :

- Soyez ouvert et compréhensif;
- Favorisez une communication respectueuse;
- N'accusez pas l'autre, cela permet d'éviter l'escalade des conflits ou même l'intervention des autorités;
- Partagez calmement vos appréhensions avant de faire appel aux policiers.

Rappelez-vous, les voisins parfaits n'existent pas!

### Le civisme, c'est également pour vos animaux de compagnie!

Être propriétaire d'un animal, c'est également faire preuve de civisme afin de permettre à tout le monde de vivre en sécurité et en harmonie sur un territoire partagé. Ainsi, il est de votre responsabilité de vous assurer que votre animal de compagnie ne représente pas une source de problèmes pour vous et le voisinage.

Assurez-vous donc de :

- Socialiser votre animal pour éviter les morsures;
- Ramasser les matières fécales de l'animal sur tout lieu public et terrain d'immeuble ou de logement privé, y compris le vôtre, et en disposer de façon hygiénique dans un délai raisonnable;
- Veiller à ce que votre animal ne trouble pas la paix et la tranquillité de votre voisinage.

### Important!

Le règlement d'application de la *Loi provinciale sur l'encadrement des chiens* est en vigueur depuis le 3 mars 2020 partout au Québec. Voici ce que tout propriétaire de chien devrait savoir :

- L'enregistrement des animaux est obligatoire auprès de la Municipalité, dans un délai de 15 jours suivant l'adoption ou un déménagement, renouvelable annuellement;
- Dans un endroit public, un chien doit :
  - être en tout temps sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser;
  - être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 m.
- Un chien de 20 kg et plus doit porter un harnais ou un licou en tout temps sur les lieux publics sauf dans une aire d'exercice canin ou lors de sa participation à une activité canine;
- Un chien ne peut se trouver sur une propriété appartenant à une personne autre que son propriétaire ou gardien, à moins que la présence du chien ait été autorisée expressément.

## AMÉNAGEMENT OU TRAVAUX EN VUE

### Avez-vous besoin d'un permis?

Sachez qu'il vaut mieux vous renseigner avant de planifier des travaux dans votre résidence ou sur votre propriété car, si ceux-ci requièrent un permis de la Municipalité, vous devrez l'avoir obtenu avant le début des travaux. N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec nos inspecteurs au tout début du projet pour planifier les bons travaux et limiter les coûts.

Rappelez-vous que les travaux suivants, entre autres, nécessitent un permis préalable :

- Construction, rénovation, réparation, agrandissement ou démolition de bâtiments tels que maison, garage, remise, clôture, piscine, spa, patio, galerie, véranda, solarium, etc.

### Prévoyez un délai avant d'obtenir une réponse

Que votre projet soit de petite ou de grande envergure, quand tous les documents nécessaires ont été fournis, il se pourrait que le traitement des dossiers puisse être plus long qu'à l'habitude. Cette attente résulte de la nécessité de faire l'analyse complète des nombreuses demandes reçues à cette période la plus achalandée de l'année.

Certains travaux nécessitant une dérogation mineure sont soumis pour analyse au comité consultatif d'urbanisme et en environnement (CCUE), puis pour approbation au conseil municipal avant la délivrance du permis. Le délai d'obtention, ou de refus, de permis est d'environ quatre à cinq semaines. Ce délai est à prévoir dans votre échéancier !

Service de l'urbanisme :  
819 681-3372, poste 5219



Voici un aide-mémoire des documents nécessaires à la demande d'un permis. Pour tous les permis, nos inspecteurs ont besoin de connaître le coût approximatif des travaux, les dates de début et de fin des travaux, ainsi que le nom, les coordonnées et le numéro de licence RBQ de l'entrepreneur (s'il y a lieu).

En plus des documents obligatoires mentionnés ci-haut pour tout type de permis, voici les documents spécifiques pour chaque permis :

#### Permis de construction 120 \$ :

- Test de sol;
- Plan d'implantation;
- Plan détaillé de construction.

#### Permis d'installations sanitaires 120 \$ :

- Test de sol.

#### Permis de captage d'eau souterraine 25 \$ :

- Nom et coordonnées du puisatier;
- Emplacement du puit.

#### Permis garage 30 \$ :

- Plan détaillé du garage;
- Emplacement du garage.

#### Permis agrandissement 50 \$ :

- Plan détaillé de l'agrandissement;
- Plan d'implantation (si nécessaire).

#### Permis de rénovation 30 \$ :

- Détails des rénovations prévus.

#### Permis de démolition 50 \$ :

- Emplacement des matériaux/déchets (exemple : écocentre, Miller, etc.).

#### Permis bâtiment accessoire 30 \$ :

- Plan détaillé du bâtiment/travaux.

#### Permis Patio/terrasse 25 \$ :

- Plan détaillé des travaux.

#### Permis clôture, haie, mur, etc. 25 \$ :

- Plan détaillé des travaux.

#### Permis quai 25\$

*Pour tous travaux dans la bande riveraine, tels la coupe d'arbre (même mort), l'accès au lac, mur de soutènement, quai, clôture, etc. cela prend une autorisation ou permis de la Municipalité.*

Vous êtes

*proche aidant*

d'une personne aînée et sur  
le marché du travail?



Ces rencontres sont pour vous!

Des organismes communautaires et des intervenants du réseau de la santé œuvrant auprès des proches aidants de la **MRC DES LAURENTIDES** vous donnent rendez-vous sur le Web via la plateforme **ZOOM**.

## Une rencontre par mois

Le 3e mardi

De 18h30 à 20h

18 avril 2023 au 19 mars 2024

## Information

Chloé Soucy

[chloe@fadoqlaurentides.org](mailto:chloe@fadoqlaurentides.org)

<https://www.fadoq.ca/laurentides/proches-aidants>

## THÈMES ABORDÉS

- Prendre soin de soi
- La bientraitance
- L'aide médicale à mourir
- La post-aidance

FORMULAIRE D'INSCRIPTION:

[fadoq.ca/laurentides/programme-proches-aidants](https://www.fadoq.ca/laurentides/programme-proches-aidants)

**Appui**  
proches aidants

**câsa**  
LAURENTIDES

**fadoq**  
Région  
des Laurentides

## PROPAGEZ LE MESSAGE PAS LES PLANTES!

### AVANT CHAQUE MISE À L'EAU :

- ☑ **INSPECTEZ** l'embarcation, la remorque et le matériel
- ☑ **RETIREZ** et jeter tous les débris dans la poubelle
- ☑ **NETTOYER** les endroits où les plantes peuvent s'accrocher
- ☑ **VIDEZ** l'eau à une distance d'au moins 30 m d'un plan d'eau

[municipalite.amherst.qc.ca/lavage-de-bateaux/](http://municipalite.amherst.qc.ca/lavage-de-bateaux/)



### LE LAVAGE DES EMBARCATIONS, UNE OBLIGATION

Sur les lacs Cameron, de la Décharge, Rognon et de la Sucrierie, le lavage des bateaux (à voile ou à moteur) est obligatoire avant chaque mise à l'eau pour contrer la propagation d'espèces exotiques envahissantes, telles que le myriophylle à épis.

Rendez-vous à la station de lavage qui vous émettra un coupon de lavage (code) valide pour 24 heures, une fois le lavage complété.



Myriophylle à épis



### RÈGLEMENT RELATIF AU LAVAGE DES EMBARCATIONS

**Embarcation motorisée :** Avant la mise à l'eau d'une embarcation motorisée, tout utilisateur doit obligatoirement la laver à la station de lavage et se munir d'un coupon de lavage (code). Ce code vous permettra de déverrouiller le cadenas numérique, vous donnant ainsi accès au plan d'eau. La remorque doit également être lavée avant la mise à l'eau et à la sortie de l'eau d'une embarcation.

**Embarcation non motorisée :** Avant la mise à l'eau d'une embarcation non motorisée (ex. : kayak, planche à pagaie), tout utilisateur doit s'assurer de l'inspecter minutieusement, de la laver à une distance minimale de 30 m de tout plan d'eau et d'en retirer tout organisme (animal ou végétal) qui pourrait se trouver sur la coque, la remorque ou sur tout autre équipement relié à l'embarcation non motorisée.



#### AMENDES PRÉVUES EN CAS D'INFRACTION

- 300 \$ à 2 000 \$ (personne physique)
  - 1 000 \$ à 2 000 \$ (personne morale)
- Règlement 566-22



Station de lavage

124, ch. Gaudias-Côté Est

EN COLLABORATION AVEC

**CRE**  
Laurentides  
Votre réseau environnemental

RAPPELS SAISONNIERS

## JARDINAGE

# Comment économiser l'eau potable?

Manger ses propres légumes et fines herbes est un plaisir manifeste. Qui d'entre nous servirait une salade à ses invités sans mentionner que les ingrédients proviennent de son jardin?

Depuis les dernières années, plusieurs citoyens se sont découvert une nouvelle passion pour le jardinage. Ils constatent à quel point récolter et consommer de la nourriture qu'on a fait pousser soi-même est satisfaisant.

Le jardinage nécessite évidemment une plus grande consommation d'eau potable. Voici donc quelques conseils pour économiser l'eau au jardin.

- 1 Récupérez l'eau de pluie en utilisant un baril de pluie;
- 2 Installez du paillis autour des plants pour réduire l'évaporation;
- 3 Arrosez le matin ou en soirée;
- 4 Protégez les semis et les repiquages en déposant une toile flottante qui maintiendra le sol frais;
- 5 Binez régulièrement le sol;
- 6 Creusez des sillons entre les rangs;
- 7 Mettez de l'engrais : en plus d'enrichir la terre, cela contribue à retenir la fraîcheur;
- 8 Désherbez régulièrement pour éviter que les mauvaises herbes consomment l'eau destinée aux légumes;
- 9 Arrosez lentement afin que le sol puisse absorber l'eau;
- 10 Redirigez l'eau des gouttières pour qu'elle s'écoule dans le jardin, le baril ou les platebandes;
- 11 Arrosez aussi près du sol que possible pour réduire l'évapotranspiration.

Vous pouvez aussi planter des légumes qui consomment moins d'eau, comme les carottes, les asperges et les pommes de terre. Elles sont moins gourmandes en eau que les fraises, les concombres ou les tomates.

Nous le savons déjà, l'eau est une ressource naturelle indispensable à notre vie quotidienne. Nous ne répèterons jamais assez l'importance d'économiser cette ressource, grâce à des solutions à la fois collectives et individuelles.

Vous pouvez arroser votre jardin en tout temps à l'aide d'une arrosoir ou d'un dispositif à fermeture automatique.

## SAVIEZ-VOUS QUE 30 % DE L'EAU POTABLE DOMESTIQUE EST UTILISÉE À L'EXTÉRIEUR?

Conseils pour réduire votre consommation d'eau cet été :

- Lavez votre voiture avec un seau d'eau plutôt qu'au boyau d'arrosage;
- Arrosez votre pelouse en soirée pour éviter que l'eau s'évapore au soleil;
- Arrosez votre entrée ne fera pas pousser votre asphalte plus vite! 😊

Si vous êtes propriétaire d'une piscine :

- Remplissez votre piscine à moins de 20 cm du bord pour éviter les pertes d'eau par éclaboussures;
- Utilisez une toile pour recouvrir la piscine afin d'éviter l'évaporation de l'eau.

## LE PISSENLIT, UNE PLANTE DÉTESTÉE AUX VERTUS ÉTONNANTES

Au printemps, la pelouse reverdit et voilà qu'apparaît aussi le pissenlit. Ne l'arrachez pas. Ce n'est pas une mauvaise herbe. En effet, le pissenlit a bien des qualités méconnues.

### Un apport primordial pour les pollinisateurs

La première, et non de moindre importance, est de fournir du nectar aux pollinisateurs, dont les abeilles. En mai, la nourriture est rare pour ces insectes et le pissenlit est très prisé, car il figure parmi les premières fleurs à éclore et à leur permettre de se nourrir.

### Une plante nutritive et médicinale pour l'humain

Tout est bon à déguster. Le pissenlit appartient à la même famille que la chicorée ou la laitue.

- Ses feuilles, moins amères si cueillies avant la floraison, sont excellentes en salade, dans des potages ou des quiches. À poids égal, elles contiennent autant de vitamine C qu'un citron, plus de fer que les épinards et presque le double de vitamine A que la carotte.
- Les boutons des fleurs peuvent être marinés puis transformés en câpres.
- Une décoction de la racine est très diurétique et dépurative, comme son nom l'indique.

### Un potentiel de lutte contre le réchauffement climatique

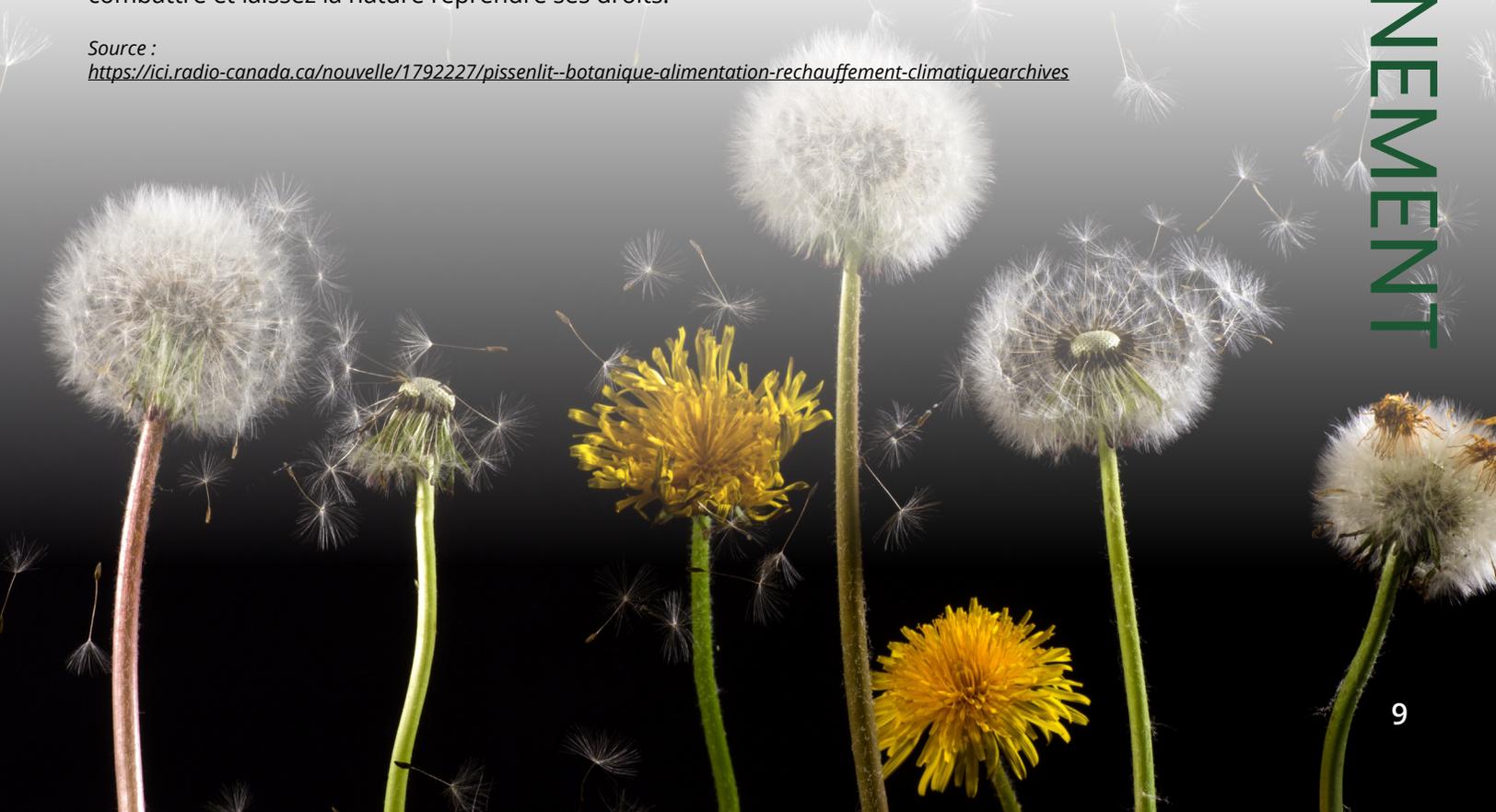
Saviez-vous que le pissenlit est cultivé au Québec et fait l'objet de recherches à travers le monde? Il en existe 1500 variétés connues sur la planète.

- Les racines originaires de l'espèce russe peuvent contenir jusqu'à 10 % de latex de caoutchouc. En plus de constituer un produit durable, le caoutchouc obtenu est plus élastique, plus résistant et moins allergène que la version synthétique issue du pétrole, soit d'une énergie fossile.

Le pissenlit n'est donc ni une espèce envahissante à éliminer ni une plante dominante, contrairement aux affirmations des commerces de pesticides. Il est essentiel aux écosystèmes urbains et ruraux. Cessez de le combattre et laissez la nature reprendre ses droits.

Source :

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1792227/pissenlit--botanique-alimentation-rechauffement-climatiquearchives>



## TROUVEZ LES ERREURS



Si vous avez trouvé :

- Matériaux de construction;
- Bouteilles de vin;
- Tuyauterie;
- Bacs trop plein;
- Mauvais tri à la source;
- Manque de civisme;
- Etc.

et que tout ceci vous désole, vous n'êtes pas seuls!

La gestion des matières résiduelles, c'est l'affaire de tous!

Parler de déchets, ou de ce que l'on appelle aujourd'hui les matières résiduelles, peut sembler... rebutant! Mais la nécessité de les gérer de façon responsable est un enjeu qui nous concerne tous, sans exception.

Dans la très grande majorité des cas, ces matières n'ont pas leur place dans un site d'enfouissement. La réutilisation, le recyclage et le compostage constituent des façons beaucoup plus sensées d'en disposer. Et c'est si valorisant de faire sa part! En voyant des sites de dépôt volontaire comme celui qui se *trouvait* à l'ancienne caserne de Vendée, on se dit que nous devons continuer les efforts en ce sens!

Tous doivent être dans le coup : du secteur résidentiel au secteur commercial en passant par le monde de la construction, de la rénovation et de la démolition, des quantités considérables de résidus sont générées. Heureusement, les moyens disponibles pour en assurer une gestion responsable sont de plus en plus nombreux et accessibles.

La Municipalité vous parle depuis plusieurs mois de cette application mobile conçue par Recyc-Québec pour accompagner les citoyens dans le tri de plus de 800 produits de consommation régulière.

**Ça va où?** permet en quelques clics de déterminer efficacement quoi faire avec chaque produit : verre, plastique, pneus, petits appareils électroniques, etc. et est disponible gratuitement sur App Store et Google Play. Une version web est également disponible sur le site de RECYCQUÉBEC.

### AVEC UNE APPLI BIEN PENSÉE, FACILE DE RIVALISER AVEC TI-MÉ!

Écoutez ses conseils et téléchargez l'application



L'appli mobile qui vous aide à poser le bon geste de récupération.

Recyclage. Compost. Écocentre. Avec Ça va où?, on sait où ça va!





## CONSEILS AVISÉS POUR REVENIR À BON PORT EN TOUTE SÉCURITÉ

Voici quelques conseils de sécurité de la Sûreté du Québec pour revenir à bon port en toute sécurité.

### Premièrement, lavez votre embarcation.

#### Naviguez en restant sobre

Quoiqu'il ne soit pas interdit au Québec de consommer de l'alcool à bord d'une embarcation, même s'il s'agit d'un bateau à moteur, les plaisanciers qui consomment de l'alcool augmentent considérablement les risques de décès ou de blessures en plus de s'exposer aux sanctions prévues par le *Code criminel*.

Pour leur sécurité, les plaisanciers sont donc invités à éviter toute consommation d'alcool à bord d'une embarcation puisque certains facteurs, comme le soleil, le vent et les mouvements d'un bateau soumis aux effets des vagues, peuvent intensifier les effets de l'alcool.

#### Naviguez à une vitesse sécuritaire

Il est primordial de naviguer à une vitesse sécuritaire pour éviter tout incident. Pour déterminer la vitesse sécuritaire sur l'eau, tenez compte des facteurs suivants :

- la capacité de voir devant vous – la vitesse réduite est la seule vitesse sécuritaire lorsque la visibilité est réduite par le brouillard, la brume, la pluie ou l'obscurité;
- le vent, l'eau et les courants;
- les obstacles à la navigation, comme les rochers et les souches.



### Prenez conscience de votre environnement

En tout temps, les plaisanciers sont invités à être prévoyants, vigilants et attentifs lorsqu'ils naviguent sur l'eau. Voici quelques consignes de sécurité :

- anticipez les manœuvres imprudentes des autres plaisanciers;
- gardez une distance raisonnable avec les autres embarcations;
- soyez attentifs aux signaux sonores des autres plaisanciers.

### Voici un aide-mémoire des vérifications à faire avant de partir sur un plan d'eau :

- assurez-vous d'avoir tout l'équipement obligatoire à bord de l'embarcation et d'en vérifier l'état avant le départ. Les plaisanciers sont dans l'obligation d'avoir un gilet de sauvetage à l'intérieur de tout type d'embarcation. Bien que le port du gilet de sauvetage ne soit pas obligatoire, il est fortement recommandé de le porter en tout temps. Il pourrait vous sauver la vie ;
- prévoyez votre itinéraire et consultez la météo avant de partir;
- confiez le plan de route (itinéraire, description de l'embarcation, nombre de personnes à bord, heure de retour prévue, etc.) à quelqu'un de confiance ;
- apportez le nécessaire pour prévenir la déshydratation, les coups de chaleur et l'hypothermie ainsi qu'une trousse de premiers soins.

La Sûreté du Québec rappelle aux plaisanciers qu'elle sera présente sur les plans d'eau pour assurer leur sécurité pendant la saison estivale 2023.

## POUR JOINDRE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

- En cas d'urgence, composez immédiatement le 911. Lors d'interruptions du service téléphonique, les répondants disposent des données de la personne qui appelle.
- Si vous vous trouvez dans une municipalité qui n'est pas desservie par le 911, contrairement aux municipalités de la MRC des Laurentides, composez le 310-4141 ou \*4141 sur votre cellulaire.
- S'il s'agit d'une demande administrative ou d'une demande d'information, ou pour joindre un membre du personnel en particulier, vous devez composer le numéro de téléphone du poste principal de la MRC des Laurentides, soit le 819 326-3131, entre 8 h 30 et 16 h 30.
- Pour obtenir des informations d'ordre général, vous pouvez consulter le site Internet de la Sûreté du Québec à [sq.gouv.qc.ca](http://sq.gouv.qc.ca).

## POUR UN ÉTÉ SANS SOUCIS

### Une cour extérieure sécuritaire

*Maintenant que l'été est installé, il est essentiel d'aménager adéquatement sa cour extérieure pour éviter qu'un incendie s'y déclare. Voici quelques conseils :*

- Évitez d'étendre du paillis de cèdre touchant au bâtiment;
- N'éteignez jamais des articles de fumeur dans une platebande garnie de paillis et de terre noire, car cette dernière contient des éléments organiques combustibles. Afin de prévenir ces types d'incendies, maintenez-les humides;
- Assurez-vous que l'aménagement des foyers extérieurs est conforme au règlement;
- Entrez et manipulez le chlore de piscine selon la fiche du fabricant, car des réactions chimiques peuvent survenir et blesser gravement les occupants;
- Soyez prudent avec les nouveaux dispositifs de décoration à l'éthanol, suivez les instructions du fabricant.

Consultez le site de la Régie du bâtiment du Québec pour plus de conseils : [rbq.gouv.qc.ca](http://rbq.gouv.qc.ca).

## Les plaisirs du BBQ

Qui dit BBQ, dit plaisir et bonne bouffe. Pour que tout se passe bien, voici trois consignes de sécurité à respecter pour ne pas flamber votre été!

**1** Évitez les fuites de gaz et effectuez un test d'étanchéité :

- Mettez toutes les commandes de contrôle de gaz à la position fermée (OFF);
- Ouvrez le robinet de la bouteille de propane et appliquez un mélange d'eau et de liquide à vaisselle sur le tuyau d'alimentation et ses raccords;
- S'il y a de petites bulles ou une odeur d'œufs pourris, c'est signe qu'il y a une fuite de gaz. Remplacez les pièces défectueuses et au besoin, faites appel à un spécialiste.

**2** Positionnez le BBQ dans un emplacement sécuritaire :

- Utilisez votre barbecue à l'extérieur, dans un endroit aéré, éloigné du bâtiment et de toute végétation. Référez-vous aux instructions du fabricant pour connaître le dégagement à respecter;
- Ne laissez aucun fil électrique près de l'appareil;
- Une fois allumée, ne laissez jamais votre barbecue sans surveillance, ne le déplacez jamais.

**3** Allumez et éteignez le barbecue de façon sécuritaire :

- Ouvrez le couvercle de l'appareil;
- Assurez-vous que les commandes de contrôle de gaz soient en position fermée (OFF);
- Ouvrez lentement le robinet de gaz de la bouteille au maximum;
- Produisez une étincelle à l'aide de l'allumeur intégré à l'appareil ou insérez une source d'allumage dans l'orifice d'allumage;
- Ouvrez lentement une des commandes de contrôle de gaz et ne vous tenez pas au-dessus du barbecue.



La SÉPAQ vous propose une série de cinq chroniques sur les loups, animal emblématique du Parc national du Mont-Tremblant, malheureusement souvent méconnu. Voici la troisième chronique, bonne lecture!

 **Sépaq**  
Parc national  
du Mont-Tremblant

## UN GRAND PRÉDATEUR ESSENTIEL À LA SANTÉ DES ÉCOSYSTÈMES

Grand canidé longtemps méconnu, persécuté jusqu'à disparaître dans certaines parties de l'Amérique du Nord, le loup semble retrouver, depuis quelques décennies, ses lettres de noblesse. Il est aujourd'hui considéré comme étant une espèce clé nécessaire au maintien de l'équilibre des écosystèmes.

Depuis un moment déjà, les scientifiques considèrent déjà que le loup joue un rôle écologique central. Par sa présence à la tête de la chaîne alimentaire, il participe à la régulation du nombre de proies sur son territoire, évitant ainsi une surabondance d'herbivores pouvant compromettre la régénération végétale. Chez les canidés, cet équilibre à long terme entre les prédateurs et leurs proies s'exerce depuis plus de 40 millions d'années!

Un exemple bien connu de cette régulation est celui de la réintroduction du loup au parc national de Yellowstone aux États-Unis en 1995. Plus de 70 ans après sa disparition, son retour a contribué à diminuer la trop grande densité de wapitis sur le territoire. De plus, en réinstallant la peur auprès de ses proies, le loup aurait forcé celles-ci à se déplacer davantage et à brouter moins intensément aux mêmes endroits. Tout ceci aurait entraîné une meilleure régénération de la végétation, entre autres en bordure des cours d'eau, amenant une plus grande stabilité des berges et une baisse de la dégradation des habitats aquatiques. Selon les biologistes ayant étudié ce phénomène de cascade trophique, c'est l'augmentation de cette nourriture qui a permis la hausse subséquente des populations de castors et de bisons.

Aussi, l'augmentation de l'abondance de certains arbustes fruitiers, épargnés à la suite de la diminution des herbivores, aurait même eu un effet positif sur les populations de grizzlis! La dominance du loup sur le coyote aurait par ailleurs provoqué une diminution du nombre de ce dernier d'environ 50 %. Cela permet aujourd'hui d'observer une plus grande diversité de rongeurs et le retour de certains oiseaux nicheurs sur le territoire, puisque ces proies, recherchées par le coyote, sont peu intéressantes pour le loup.

Personne ne s'attendait à ce que la réintroduction du loup au parc national de Yellowstone ait une telle incidence sur le milieu naturel. En plus d'augmenter la biodiversité, le loup aurait influencé positivement le réseau hydrographique. Ce succès général lui aura finalement permis de recoloniser des territoires adjacents au parc, favorisant la pérennité de ce grand prédateur essentiel à la santé des écosystèmes.

Toutefois, bien que la réussite de cette démarche soit indéniable, il n'en demeure pas moins que la situation du loup en Amérique du Nord reste préoccupante à plusieurs endroits. Au Québec, même s'il occupe encore une grande part de son aire de répartition historique, il est complètement disparu au sud du fleuve St-Laurent. En plus d'être souvent considéré à tort comme étant nuisible, le loup est plus que jamais menacé par les différentes activités humaines.

Qu'en est-il de la situation du loup à l'échelle régionale pour les Laurentides et Lanaudière? Suivez notre dossier sur le loup dans les prochaines semaines pour en savoir plus!

Pour en savoir plus, visitez le [www.sepaq.com/pq/mot/loups](http://www.sepaq.com/pq/mot/loups)

**Bonification du camp de jour!**

Nous sommes ravis d'annoncer que nous avons obtenu une subvention au montant de 2775 \$ dans le cadre du Défi Ensemble, on bouge de ParticipACTION qui aura lieu du 1er au 30 juin! Ce défi est un événement annuel de sport et d'activité physique qui encourage la population à bouger au mois de juin. La subvention servira à équiper le camp de jour de raquettes de tennis et à engager un professionnel de tennis pour donner 3 cours aux enfants durant le camp de jour.

Ce projet a été rendu possible en partie grâce au gouvernement du Canada.

Financé par le  
gouvernement  
du Canada



**Cafés  
Tablettes**

**ÉTÉ 2023** ☕

Mylène Gaudreault  
819 681-3372, poste 5207  
[loisirs@municipalite.amherst.qc.ca](mailto:loisirs@municipalite.amherst.qc.ca)

Vous avez été nombreux à participer aux cours de tablette/téléphone intelligent qui ont pris fin en mai dernier.

Seriez-vous intéressés par des cafés rencontres informels (sans professeur) entre vous, durant l'été 2023?

Ce serait l'occasion de rester en contact et de vous entraider avec vos outils technologiques...

Si oui, contactez Mylène.

**PICKLEBALL EXTÉRIEUR À SAINT-RÉMI**

Saviez-vous que le terrain de tennis à Saint-Rémi a également les lignes de terrain pour jouer au pickleball?

Pour tous les amateurs de pickleball qui ont profité des saisons d'automne et d'hiver au pickleball intérieur, vous pouvez désormais en profiter l'été également!

Le filet ainsi que les raquettes sont disponibles à l'hôtel de ville! Informez-vous auprès de Mylène Gaudreault au 819 681-3372, poste 5207 pour plus de détails!



# Projets du Centre d'interprétation du territoire d'Amherst et du Monument commémoratif à la mémoire des mineurs de Saint-Rémi d'Amherst victimes de la silicose

## Exposition permanente

Le projet du Centre d'interprétation du territoire d'Amherst pour lequel la Municipalité a reçu des subventions s'élevant à 328 100 \$ est définitivement remis sur les rails. La Municipalité a octroyé le contrat de conception et production d'une exposition permanente à la firme La Camaraderie en décembre dernier.

Ces experts en muséologie travaillent activement à préparer une exposition éco responsable, sensorielle, adaptée également pour les enfants, tactile et technologique. Immersés dans le contenu, vous découvrirez l'histoire à travers une variété d'expériences ludiques, sensibles et interactives.

Dans le meilleur des mondes, le Centre d'interprétation du territoire d'Amherst pourrait ouvrir ses portes au public en 2024.

## Documentaire

Nous avons eu écho que plusieurs citoyens voulaient visionner le documentaire *1948 : L'affaire silicose, l'histoire d'une injustice* du cinéaste Bruno Carrière qui sera présenté au public à l'intérieur du Centre d'interprétation. Comme celui-ci n'ouvrira qu'en 2024, nous aimerions connaître l'intérêt de la population à le visionner à la salle municipale et au centre Cyrille-Garnier dès cet été. Veuillez SVP nous transmettre votre intérêt et nous pourrions ensuite décider d'une date de projection. Vous pouvez contacter la réception au 819 681-3372 ou par courriel au [info@municipalite.amherst.qc.ca](mailto:info@municipalite.amherst.qc.ca).

## Monument commémoratif

Pour ce qui est du Monument commémoratif à la mémoire des mineurs décédés de la silicose, c'est la proposition des sculpteurs Adrien Bobin et Philippe Pallafray, deux artistes de renommée internationale, qui a été retenue. Ils créeront conjointement un casque de mineur fragmenté à l'intérieur duquel seront inscrits les noms des mineurs décédés et dans lequel les visiteurs pourront entrer. Ce sera un monument en pierre d'environ 200 pieds carrés avec différentes textures et incrustations de métal.

Le choix de la pierre pour réaliser l'oeuvre assurera une pérennité à l'ouvrage et à son message de mémoire et d'engagement. L'oeuvre monumentale sera érigée sur la route 323 en face de l'ancienne église de Saint-Rémi, devenant par le fait même un repère symbolique pour l'entrée dans nos Laurentides.

En ce qui concerne le financement, nous sommes dans l'attente du gouvernement du Québec pour une subvention majeure afin que ce projet se concrétise.

Certains commenditaires nous ont assuré des contributions allant de 1000 \$ à 10 000 \$, notamment la Caisse Desjardins de Mont-Tremblant, le syndicat des Métallos et les Jésuites du Canada.

Rappelons que l'année 2023 marque le 75<sup>e</sup> anniversaire de la découverte de cette tragédie qui a bouleversé la vie de plusieurs familles de Saint-Rémi d'Amherst.

# ENTREZ DANS LA DANSE



LA FÊTE NATIONALE  
DU QUÉBEC

**22 JUIN** *Vendée* **23 JUIN** *Saint-Rémi*

1814, rue du Village

122, rue Saint-Louis

**DÈS  
17 H** Épluchette de blé d'inde  
et hot-dogs

**17 H 30** Animation pour les enfants

**18 H 15** Spectacle de Kacha

**19 H 30** Duo musical avec  
Alexandre Lapointe

**DÈS  
17 H** Épluchette de blé d'inde  
et hot-dogs

**17 H 30** Animation pour les enfants

**18 H 30** Discours de la députée  
À  
**Mme Chantale Jeannotte et  
19 H** du maire Jean-Guy Galipeau

**19 H** Groupe musical KAWANDAK

**20 H 15** Groupe musical  
**PERDU DANS MALLE**

Présentateur officiel



Avec la participation financière de :



SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOISES  
ET QUÉBÉCOIS DES HAUTES-RIVIÈRES